Nations Unies ECE/ENERGY/GE.8/2021/2

# Conseil économique et social

Distr. générale
14 avril 2021
Français
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

**Groupe d'experts du gaz**

**Huitième session**
Genève, 25 et 26 mars 2021

# Rapport du Groupe d'experts du gaz

## I. Introduction

1. La huitième session du Groupe d'experts s'est tenue les 25 et 26 mars 2021.

2. Le présent rapport résume les débats menés à cette occasion. L'ensemble des documents et des exposés de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)[1].

## II. Participation

3. La session a réuni plus de 100 experts issus des États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.

4. Des experts de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Brésil, de la Colombie, de l'Égypte, du Ghana, de l'Indonésie, du Mexique, du Nigéria et du Qatar ont pris part à la session au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.

5. Étaient présents aux réunions des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Union européenne était représentée. Ont également participé des représentants de la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne.

6. Des représentants des organisations suivantes ont également participé à la réunion : Communauté de l'énergie, Agence internationale de l'énergie (AIE) et Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

7. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des experts indépendants, ont aussi participé aux séances.

[1] https://unece.org/sustainable-energy/events/eighth-session-group-experts-gas.



Merci de recycler

# III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour tel qu'il avait été distribué (ECE/ENERGY/GE.8/2021/1).

# IV. Observations liminaires (point 2 de l'ordre du jour)

9. Dans ses observations luminaires, le Président a présenté le programme de la session. Il a rappelé aux participants le rôle que le Groupe d'experts jouait en tant qu'enceinte au sein de laquelle les États membres de la CEE peuvent se réunir et échanger leurs vues sur la production, la distribution et la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la CEE. Concrètement, les activités du Groupe d'experts du gaz visent à aider les États membres de la CEE à honorer deux engagements politiques de première importance, à savoir : i) le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tel qu'il est présenté dans les objectifs de développement durable (ODD) ; et ii) l'Accord de Paris sur le climat.

10. Dans le cadre de ses activités, le Groupe d'experts s'attache à concilier la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles et l'urgente nécessité de traiter les problèmes posés par les changements climatiques. Le Président a relevé que l'on pourrait faire plus en étendant le champ des activités du Groupe d'experts au-delà du gaz naturel pour couvrir les gaz en général, c'est-à-dire les gaz à faible teneur en carbone, les gaz décarbonés et les gaz renouvelables, y compris l'hydrogène, en tant que vecteurs de la transition énergétique. À cet égard, le Groupe d'experts pourrait recommander au Comité de l'énergie durable de le renommer en « Groupe d'experts des gaz ».

11. Le Président de l'Union internationale du gaz a souligné que les questions qui seraient examinées lors de la huitième session, à savoir le rôle du gaz dans le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19, le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable, les pratiques optimales pour la gestion du méthane dans le secteur du gaz, la décarbonisation par l'exploitation des synergies entre l'électricité et le gaz et les gaz à faible teneur en carbone tels que l'hydrogène, sont au cœur du débat mondial sur les changements climatiques et le rôle de l'énergie. Le débat sur l'énergie est à la croisée des chemins : intense depuis plusieurs années, il n'a pas permis de progresser véritablement vers l'intégration des objectifs de la décarbonisation, de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique. Les mois qui viennent pourraient offrir une occasion de progresser dans ces domaines grâce au Sommet Climat du Président Biden, à la réunion du G20 qui se tiendra sous présidence italienne et à la COP26 que dirigera le Royaume-Uni.

12. Le rapport des Nations Unies sur les contributions déterminées au niveau national, qui synthétise 75 nouvelles communications de Parties, a montré que les effets cumulés des nouveaux engagements ne permettrait qu'une réduction des émissions inférieure à 1 % d'ici à 2030, ce qui était bien loin des 45 % nécessaires pour limiter la hausse de la température du globe à 1,5° C. Selon le rapport publié par l'IRENA en mars 2021, il faudrait investir 131 000 milliards de dollars des États-Unis pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5° C d'ici à 2050. L'Union internationale du gaz (UIG) estime qu'une transition réaliste passe par la production d'une énergie non polluante et sûre à un coût abordable à partir d'électrons et de molécules de gaz naturel et d'hydrogène et par la création de l'infrastructure requise pour aider les pays à atteindre les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris. L'UIG considère que les décideurs doivent accepter l'idée qu'un avenir fondé sur une énergie non polluante, sûre et abordable requiert des électrons, des molécules et une infrastructure.

13. Le Secrétaire général du Forum des pays exportateurs de gaz a tracé les perspectives économiques mondiales à long terme et les projections concernant le marché du gaz à l'horizon 2050. Selon les dernières projections disponibles, en raison de la pandémie de COVID-19, le PIB mondial en 2050 sera de 7 % inférieur aux prévisions de 2019 (13 000 milliards de dollars É.-U.) (soit l'équivalent de l'économie chinoise actuelle en valeur absolue). Dans le même temps, la part de la CEE dans la production mondiale, qui était de 52 % en 2020, n'en représentera plus que 40 %. Le Secrétaire général du Forum des pays exportateurs de gaz a livré d'autre projections : le gaz naturel restera un combustible de destination indispensable à la transition vers une économie faiblement carbonée ; en 2050, le

commerce de gaz naturel atteindra 2 000 milliards de mètres cubes par an ; le gaz naturel liquéfié (GNL) surpassera le gaz de gazoduc, aidé en partie par le développement du GNL vert ; le gaz naturel deviendra la principale composante du bouquet énergétique mondial d'ici à 2050 et sa part, de 23 % aujourd'hui, atteindra 28 % en 2050.

14. Le représentant du Ministère serbe de l'énergie et de l'extraction minière a informé les participants des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat élaborés par la Serbie dans le cadre de la Recommandation 2018/01/MC de la Communauté de l'énergie. Conformément à cette recommandation, la République de Serbie était tenue d'élaborer et d'adopter de tels plans pour la période 2021-2030 et d'établir des projections à l'horizon 2050, afin d'assurer une cohérence avec les objectifs généraux pertinents à long terme aux niveau de l'Union européenne (UE), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Communauté de l'énergie. La nouvelle loi sur l'énergie définira l'obligation d'élaborer des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, raison pour laquelle la réglementation relative à la gouvernance a été en partie transposée dans la législation serbe. Ce document définira des cibles nationales en matière de décarbonisation sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la sécurité énergétique, du marché national de l'énergie et de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité.

15. S'agissant du gaz naturel, la Serbie dépend très largement de ses importations. En 2019, 84 % des besoins en gaz ont été couverts par les importations. Compte tenu de la politique de l'UE dans le domaine de l'énergie et du climat, le rôle du gaz dans la transition énergétique de la Serbie sera considéré dans le contexte de la décarbonisation de l'économie. Les projets menés dans le cadre de la Communauté de l'énergie comprendront des interconnexions gazières entre la Serbie et la Bulgarie, la Serbie et la Macédoine du Nord et la Serbie et la Croatie.

16. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a informé les participants des principaux engagements en matière d'énergie durable que sont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, lesquelles placent le monde sur la voie de la neutralité carbone, qui devrait être atteinte à l'horizon 2050. Il est possible de réaliser le Programme 2030 et d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat en adoptant des solutions intégrées qui ne sacrifient aucune solution au profit d'une autre. Les travaux du Groupe d'experts, de même que ceux du Comité de l'énergie durable, qui sont à la croisée de ces deux engagements, sont essentiels pour les atteindre en temps voulu, à moindre coûts et d'une manière équitable. Le Secrétaire exécutif adjoint a relevé que de son point de vue, le plus importants des thèmes de la réunion était celui de l'hydrogène, élément essentiel pour atteindre la neutralité carbone, particulièrement dans les secteurs où il est le plus difficile de réduire les émissions. Il a souligné qu'il fallait examiner sans idée préconçue, dans un esprit d'ouverture et en toute neutralité l'ensemble des solutions susceptibles de permettre de produire, transporter ou utiliser l'hydrogène, un travail que la CEE est en mesure d'accueillir.

# V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

17. Le Bureau actuel, élu en septembre 2020 pour une période de deux ans à compter de la clôture de la septième session, se compose des membres suivants : M. Francisco de la Flor (Espagne) comme Président, et M. Florian Marko (Autriche), M. Loghman Damirli (Azerbaïdjan), M. Boris Maksijan (Croatie), M. Uwe Wetzel (Allemagne), M. Torstein Indrebø (Norvège), M. Dmitriy Shvedov, (Fédération de Russie), M$^{me}$ Denise Mulholland (États-Unis) et M. Luis Bertran (Union internationale du gaz) comme Vice-Présidents.

18. Deux candidatures ont été reçues pour la période de deux ans commençant à la clôture de la huitième session, celles de M. Amir Foster (Israël) et de M. Saša Stojanović (Serbie). Le Groupe d'experts a élu M. Foster et M. Stojanovic Vice-Présidents du Bureau pour une période de deux ans, comprise entre la clôture de la huitième session et la clôture de la dixième session.

19. Le Groupe d'experts du gaz a remercié le Bureau pour sa contribution à l'exécution de son plan de travail pour 2020-2021.

## VI. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif (point 4 de l'ordre du jour)

20. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a informé le Groupe d'experts des résultats de la vingt-neuvième session du Comité de l'énergie durable, organe de tutelle du Groupe d'experts, ainsi que des préparatifs de la trentième session du Comité, qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2021. Il a également informé le Groupe d'experts des préparatifs de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (20 et 21 avril 2021), au cours de laquelle le Comité jouera un rôle actif. La Commission est l'organe de tutelle du Comité.

21. Le Groupe d'experts a appuyé la décision que le Comité de l'énergie durable a prise à sa vingt-neuvième session de prier la CEE, à sa soixante-neuvième session, d'envisager de prendre une décision concernant l'accélération à court terme de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de mesures portant sur les gaz et les bâtiments (ECE/ENERGY/133, par. 7).

22. Constatant que la région de la CEE ne respecte pas ses engagements et n'atteint pas ses objectifs en matière d'énergie durable, le Groupe d'experts a conclu que sa contribution à la réalisation de ces objectifs pourrait s'orienter vers deux domaines principaux, à savoir : a) la transition vers une énergie durable ; et b) la réduction de l'incidence de l'énergie sur l'environnement.

23. Le Groupe d'experts a pris une part active à l'élaboration du projet d'examen stratégique du Sous-Programme de l'énergie durable de la CEE (ECE/ENERGY/2020/12) amorcé par le Comité à sa vingt-neuvième session. Il a fait observer que le rôle moteur qu'il jouait déjà en conciliant la réalité actuelle, à savoir la part persistante des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, et la nécessité de lutter contre les effets des changements climatiques, serait encore renforcé si son champ d'activité ne se limitait pas au gaz naturel mais pouvait s'étendre aux gaz vecteurs de transmission de l'énergie, y compris, en particulier, l'hydrogène et les biogaz. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau de soumettre au Comité à sa trentième session, avec le concours du secrétariat, une proposition visant à modifier le nom du Groupe en « Groupe d'experts des gaz ».

24. Le Groupe d'experts a souligné que les travaux qu'il menait sur certains gaz tels que le biogaz et le biométhane, le biogaz liquéfié et l'hydrogène, donnaient une impulsion à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les interactions entre les pouvoirs publics et le secteur privé sont essentielles pour atteindre ces objectifs. Le Groupe d'experts a proposé de servir de plateforme à de telles interactions.

## VII. Mise en œuvre du plan de travail en cours (2020-2021) (point 5 de l'ordre du jour)

25. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction du travail effectué par le Bureau et par le secrétariat et des efforts qu'ils déployaient pour gérer son plan de travail entre ses sessions annuelles, malgré le manque de ressources humaines et financières et la situation sans précédent causée par la pandémie de COVID-19.

## A. Après la COVID-19, une reprise axée sur le gaz pour un monde décarbonisé

26. Le Groupe d'experts a constaté que la transformation des façons de travailler et de vivre engendrée par la pandémie de COVID-19 a mis considérablement sous pression les infrastructures énergétiques et que les marchés de l'énergie ont fait preuve d'une grande volatilité. Dans le même temps, la crise sanitaire a créé des possibilités d'accélérer la transition énergétique, notamment par l'estompement de la frontière entre consommateurs et fournisseurs d'énergie. Le Groupe d'experts a décidé d'offrir son concours aux États membres pour les aider à trouver les moyens les plus appropriés de se relever de l'actuelle pandémie. Les moyens les plus appropriés de parvenir à un monde décarbonisé pourraient être adaptés à chaque pays et consister à réduire le plus possible les émissions globales tout en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. Les infrastructures gazières joueront un rôle important dans cette transition.

## B. Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable : qualité de l'air

27. Le Groupe d'experts a remercié l'UIG d'avoir présenté des études de cas sur le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air des villes. Il a invité les États membres de la CEE à partager leur expérience s'agissant de l'amélioration de la qualité de l'air et proposé de mettre sa compétence à la disposition de tous les pays et de toutes les villes intéressés.

28. Le Groupe d'experts a conclu que pour respecter des normes de qualité de l'air toujours plus rigoureuses dans de nombreux pays et réduire les niveaux de pollution, les clefs du succès seront les suivantes :

a) Un accès amélioré aux réserves de gaz naturel ;

b) L'amélioration de la surveillance des pertes de méthane et de la remédiation ;

c) La conversion des flottes d'autobus au gaz naturel ;

d) La dépollution du transport maritime par la promotion de l'avitaillement en GNL dans les ports des grandes villes ;

e) Pratiques optimales pour la gestion du méthane dans le secteur du gaz.

29. Le Groupe d'experts a réaffirmé qu'il soutenait pleinement la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une décennie internationale de la gestion du méthane. Il a décidé de se mettre en rapport avec la Global Methane Initiative (GMI) et d'autres acteurs principaux pour inciter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à soutenir cette initiative et à collaborer à d'autres activités destinées à réduire les émissions de méthane. Il a recommandé de créer, en coopération avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, GMI et les autres organismes et entreprises intéressés, une équipe spéciale chargée d'accélérer l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action.

## C. Décarbonisation par l'exploitation des synergies entre l'électricité et le gaz

30. Le Groupe d'experts a estimé que la notion de « gaz » devait être élargie et englober non seulement le gaz naturel mais aussi les gaz à faible émission de carbone, les gaz décarbonés et les gaz renouvelables.

31. Le Groupe d'experts a pris acte du rôle essentiel du gaz dans la décarbonisation du secteur de l'énergie et la réalisation de la neutralité carbone d'ici à 2050. Les progrès techniques et les économies d'échelle qui les accompagneraient favoriseraient l'utilisation de gaz de plus en plus décarbonés.

32. Le Groupe d'experts a été amené à constater que les infrastructures gazières (existantes et nouvelles) pour le transport, la distribution et le stockage souterrain, mais aussi les installations de gestion des gaz liquéfiés, formaient l'épine dorsale d'un futur système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone qui contribuerait à la décarbonisation au moindre coût.

33. Le Groupe d'experts a estimé que le système énergétique décarboné du futur pourrait être une combinaison optimale « d'électrons et de molécules », dans laquelle les sous-systèmes de l'électricité et du gaz deviendraient progressivement de plus en plus indépendants, ce qui augmenterait la part des énergies renouvelables (électricité ou gaz).

34. Le Groupe d'experts du gaz a établi que l'industrie et les infrastructures gazières joueraient, grâce à l'intégration des systèmes énergétiques, un rôle essentiel dans la transition vers une économie décarbonée.

35. M. Ballesteros Torres, représentant de la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne, a présenté aux participants le Pacte vert pour l'Europe dans lequel l'Union européenne se fixe pour objectif ambitieux mais réaliste de réduire sensiblement les émissions de dioxyde de carbone ($CO_2$) d'ici à 2030 et d'atteindre le zéro émissions nettes d'ici à 2050. Les politiques de décarbonisation de la Commission européenne consistent dans un premier temps à améliorer l'efficacité énergétique, puis à décarboniser le secteur, avec un accent particulier sur le secteur des transports et de l'industrie. Compte tenu de la forte incidence sociale de la transition énergétique, la Commission européenne a alloué des financements substantiels à une « transition juste ». La transition vers une UE décarbonisée doit conduire la région à devenir non seulement plus vertueuse écologiquement, mais encore plus juste sur le plan social. La Stratégie de l'hydrogène présentée en juillet 2020 fait partie du Pacte vert pour l'Europe. Elle promeut un hydrogène renouvelable qui, selon les prévisions de la Commission européenne, devrait devenir compétitif d'ici à 2030. L'hydrogène devrait jouer un rôle de plus en plus important après la pandémie actuelle et la Commission européenne est désireuse de collaborer avec les autres États membres de la CEE dans ce domaine.

36. Le Groupe d'experts a souligné la nécessité de développer les projets sur le piégeage et le stockage du carbone en Europe. Dans ce contexte, il a accueilli avec satisfaction la décision prise en décembre 2020 par le Parlement norvégien d'investir dans le projet « Longship », un projet entrepreneurial sur le piégeage et le stockage du carbone. Ce projet montre comment réduire les obstacles à la mise en œuvre de futurs projets de ce type dans les États membres de la CEE grâce à des économies d'échelle. Le Groupe d'experts a offert son assistance pour diffuser la connaissance et la technologie requises afin de mener à bien des projets d'envergure sur le piégeage et le stockage de carbone.

## D. Hydrogène

37. Le Groupe d'experts a estimé que toutes les solutions techniques et financières pour la production, la transmission, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène devaient être examinées en toute neutralité dans la perspective d'une application concrète.

38. Le Groupe d'experts est arrivé à la conclusion que le réaménagement et la réaffectation des infrastructures de gaz naturel existantes accéléreraient la transition vers une économie de l'hydrogène à un coût raisonnable.

39. Le Groupe d'experts a proposé de faciliter les travaux de collaboration internationale et intersectorielle visant à mieux faire connaître l'hydrogène, à mieux le faire accepter du public et à accélérer la transition vers une économie de l'hydrogène dans la région de la CEE et au-delà.

40. Le Groupe d'experts a relevé qu'un atelier CEE sur le rôle de l'hydrogène pour atteindre la neutralité carbone avait eu lieu le 24 mars 2021[2]. Cette manifestation, organisée dans le cadre du projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE

[2] https://unece.org/sustainable-energy/events/workshop-attaining-carbon-neutrality-role-hydrogen.

vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (projet sur la neutralité carbone), avait pour thème la chaîne de valeur de l'hydrogène. Les participants se sont séparés en trois sous-groupes pour étudier respectivement la production, le transport et le stockage, et l'utilisation de l'hydrogène. On trouvera aux paragraphes 41 à 43 un résumé des débats et des recommandations de ces trois séances. Un rapport détaillé de l'atelier fera l'objet d'une publication séparée.

41. Les participants au sous-groupe sur la production ont estimé que toutes les technologies à faibles émissions de carbone devaient être examinées selon une approche technologiquement neutre, avec un accent particulier sur l'efficacité des réductions des émissions, l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie et les coûts liés aux réduction des émissions de $CO_2$. Il est primordial de promouvoir la recherche et l'innovation dans toutes les technologies axées sur l'hydrogène. Les participants ont recommandé d'élaborer et employer dans toutes les régions de la CEE des mécanismes d'appui tels que les garanties d'origine, qui consisteraient, dans un premier temps, à accorder des primes environnementales, en attendant que l'apprentissage par la pratique et les effets d'échelle entraînent une réduction du coût des projets non polluants basés sur l'hydrogène. Du point de vue financier, les participants ont recommandé de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs permettant aux investisseurs publics et privés de partager le risque pour financer des projets non polluants de production d'hydrogène. Ils ont en outre recommandé au secteur de négocier et de signer des accords d'approvisionnement à long terme d'hydrogène non polluant produit pour l'industrie, les transports, le chauffage et les moteurs électriques. Il convient d'élaborer des stratégies ayant des objectifs réalistes à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Les participants ont proposé de renforcer la coopération transfrontière avec l'appui de la CEE à partir de stratégies basées sur des cibles réalistes.

42. Les participants au sous-groupe sur le transport et le stockage de l'hydrogène ont réaffirmé que toutes les solutions techniques et financières pour le transport et le stockage de l'hydrogène devaient être examinées selon une approche technologiquement neutre et sur la base d'une analyse du cycle de vie. Ils ont noté que la transition vers une économie de l'hydrogène devait se faire à un coût raisonnable . Le réaménagement et la réaffectation des infrastructures de gaz naturel existantes contribueraient à accélérer cette transition. Une telle démarche permettrait de réduire autant que faire se peut la réaction dite du « Pas de ça chez moi » (de l'anglais « not-in-my-back-yard » (NIMBY)) que suscite la construction de nouvelles infrastructures. Le stockage joue un rôle essentiel pour compenser les variations et la saisonnalité. Il convient d'adopter des principes réglementaires de haut niveau fondés sur l'actuel cadre réglementaire concernant le gaz. De grands projets doivent être élaborés afin de relier les régions de production d'hydrogène et les régions de consommation, c'est-à-dire le Sud et le Nord de l'Europe, afin d'accélérer le déploiement d'une économie de l'hydrogène. Les participants ont par ailleurs relevé que la CEE avait un rôle spécifique à jouer dans la prise en compte de la dimension internationale de l'hydrogène, notamment en fournissant des informations et en formulant des recommandations permettant de relier plus aisément les centres de production et les centres de consommation, souvent situés dans des régions différentes.

43. Les participants au sous-groupe sur l'utilisation de l'hydrogène ont réaffirmé que l'hydrogène non polluant (c'est-à-dire produit grâce à une énergie à faible émission de carbone ou de gaz obtenu par piégeage et stockage du carbone) pourrait permettre de réduire de 45 % à 60 % les émissions d'origine anthropique et de décarboniser des secteurs où il est difficile de réduire les émissions, tels que le transport longue distance, l'industrie chimique et sidérurgique, le chauffage, la production d'ammoniac et le stockage d'électricité à long terme. La forte impulsion donnée à l'hydrogène sur les routes des États-Unis et d'Europe occidentale d'ici à 2030 pourrait permettre la mise en circulation de quelque 9 millions de véhicules alimentés par pile à combustible. Les participants ont en outre relevé que l'industrie pouvait être le principal précurseur en la matière. Les applications nouvelles et existantes de l'hydrogène pourraient donner le coup d'envoi d'un déploiement rapide. Il faudrait appuyer et encourager les applications industrielles dans l'acier et le ciment, de même que les applications à haute température.

44. L'étude de cas intitulée « Roadmap for production and use of hydrogen in Ukraine » (Plan d'action pour la production et l'utilisation de l'hydrogène en Ukraine) présentée lors de l'atelier pourrait servir de modèle à d'autres États membres souhaitant mettre au point des projets pilotes de production et d'utilisation de l'hydrogène.

45. Après la vingt-neuvième session du Comité de l'énergie durable, au cours de laquelle le document intitulé « L'hydrogène, un choix innovant en vue de la neutralité carbone » (ECE/ENERGY/2020/8) a été présenté, le Groupe d'experts a souligné qu'il importait de concrétiser les recommandations formulées dans ce document. Il a estimé que les plus importantes de ces recommandations étaient les suivantes :

a) Se mettre d'accord, dans le cadre de la CEE ou de toute autre structure appropriée, sur une terminologie complète et fondée sur des données scientifiques relative à l'hydrogène renouvelable et à faible intensité de carbone. Utiliser ensuite cette terminologie pour adapter les définitions juridiques nationales et fournir une taxonomie claire qui apporte une sécurité juridique et favorise la collaboration et les flux d'investissement ;

b) Mettre sur le marché des garanties d'origine (GO) pour l'hydrogène afin de dissocier les flux physiques et commerciaux d'hydrogène et ainsi accélérer le déploiement de l'hydrogène. Le Groupe d'experts a proposé aux États membres de les aider à mettre au point des garanties d'origine ou d'autres mécanismes comparables pour l'hydrogène ;

c) Favoriser la mise en service d'électrolyseurs. Le Groupe d'experts a proposé aux États membres de leur fournir une assistance en la matière ;

d) Promouvoir la neutralité technique des activités menées afin de multiplier et développer des chaînes de valeur solides.

46. Il est essentiel de tirer parti des infrastructures gazières existantes pour atteindre au moindre coût les objectifs de décarbonisation définis par l'UE. De plus, l'appui et l'engagement des autorités locales, régionales et nationales sont essentiels, au même titre que l'utilisation d'instruments financiers, pour créer des écosystèmes durables, transposables et reproductibles. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction le projet Green Hysland, financé par l'Union européenne, qui vise à créer à Majorque (Espagne) un écosystème complet et transposable reposant sur l'hydrogène. Le projet, qui fournira de l'hydrogène propre à divers utilisateurs, est appelé à devenir un modèle pour d'autres territoires de la région de la CEE.

## E. Production et consommation durables de gaz et de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la Commission économique pour l'Europe

47. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction la résolution A/RES/75/221, adoptée le 21 décembre 2020, dans laquelle l'Assemblée générale « note que le gaz naturel joue aujourd'hui un rôle clef dans de nombreux pays et que ce rôle est susceptible de se développer considérablement au cours des prochaines décennies, face à la demande de certains pays et de nouveaux secteurs, notamment le secteur des transports, dans la perspective de la transition vers des systèmes énergétiques à faible taux d'émission, et engage les gouvernements à renforcer la sécurité énergétique par la mise en commun des pratiques exemplaires et des connaissances utiles à la sécurité de l'offre et de la demande de gaz ».

48. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts s'est félicité de l'augmentation du nombre de gazoducs et d'usines de GNL récents, qui amélioreront sensiblement l'approvisionnement en gaz et la sécurité énergétique de l'Europe, particulièrement de l'Europe du Sud-Est.

49. Le Groupe d'experts a recommandé aux États membres de la CEE d'envisager d'étudier des méthodes novatrices pour exploiter ces nouveaux approvisionnements en GNL d'une manière durable, décarboniser les économies des pays et améliorer leur compétitivité lors du relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19.

50. Le Groupe d'experts est parvenu à la conclusion que de nouveaux projets gaziers stimuleraient la création d'emplois et favoriseraient une transition juste, le développement social, l'inclusion et l'innovation. Les gaz à teneur faible ou nulle en carbone et les gaz renouvelables devraient jouer un rôle central dans cette transition.

## F. Informations actualisées sur le gaz dans les projets relatifs aux transports

51. Le Groupe d'experts a accueilli positivement les progrès accomplis dans l'exécution du projet extrabudgétaire financé par la Fédération de Russie et intitulé « Improving capacities of the ECE member States to decarbonize the transport sector » (Améliorer la capacité des États membres de la CEE de décarboniser le secteur des transports)[3], notamment l'atelier inaugural tenu le 9 décembre 2020[4]. Il a noté que ce projet permettrait aux États membres de renforcer leur capacité à développer les infrastructures nécessaires pour tirer parti des avantages du gaz naturel dans les transports en tant que solution viable basée sur un carburant à faible teneur en carbone et améliorer la qualité de l'air.

52. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction des principales recommandations formulées dans le cadre du projet. À cet égard, il a invité les États membres à envisager la possibilité de mettre en place un programme global pour le développement d'un marché de véhicules à gaz naturel dans différents segments du secteur des transports (voitures particulières, bus, camions, matériel de construction et engins de travaux publics, machines agricoles, machines utilisées dans les carrières, transport ferroviaire et transport de l'eau.

53. Le Groupe d'experts a estimé que les règlements techniques relatifs aux véhicules à gaz naturel devaient être harmonisés entre les différents États membres de la CEE. Ce travail d'harmonisation pourrait notamment consister à créer un registre interétatique unifié des bouteilles afin de pouvoir contrôler la circulation des véhicules dans les pays et simplifier les procédures imposées à l'utilisateur final lors du passage des frontières.

54. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction la proposition d'un projet encore à l'étude intitulé « Decarbonizing transport − a life cycle analysis » (Décarboniser les transports : analyse du cycle de vie), qui devrait permettre d'explorer, du point de vue énergétique, différents moyens de parvenir à un système de transport décarboné et durable. Le Groupe d'experts s'est engagé à participer à cette initiative interdivisions.

55. Le représentant de la République de Moldova a souscrit aux conclusions du projet intitulé « Renforcer les capacités des États membres de la CEE pour la décarbonisation du secteur des transports » et indiqué qu'elles étaient conformes à ses contributions déterminées au niveau national. Le développement du marché des véhicules à gaz naturel est important pour assurer le développement économique et durable du pays, dont le secteur des transports est le deuxième secteur le plus polluant.

56. Le représentant du Kazakhstan a également souscrit aux recommandations contenues dans le projet de rapport sur les véhicules à gaz naturel et indiqué que son pays avait élaboré plusieurs programmes et projets visant à décarboniser le secteur des transports en développant l'utilisation du gaz naturel comme carburant. Tous ces projets et programmes sont reliés entre eux et peuvent être réunis dans le cadre du projet pour un développement urbain à faible niveau d'émissions de carbone faisant partie des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN)[5].

[3] https://unece.org/sustainable-energy/project-gas-transport.
[4] https://unece.org/sustainable-energy/events/unece-webinar-decarbonizing-transport-natural-gas.
[5] https://www.thegef.org/project/nationally-appropriate-mitigation-actions-low-carbon-urban-development.

## VIII. Présentation des résultats et des recommandations du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » (point 6 de l'ordre du jour)

57. Le Groupe d'experts a noté que le Comité lui recommandait de collaborer activement avec le Groupe d'experts des énergies renouvelables et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité en vue d'établir des synergies entre énergie renouvelable et gaz, ainsi que pour évaluer le rôle des gaz décarbonés, notamment l'hydrogène, dans toutes les sous-régions de la CEE (ECE/ENERGY/123 et ECE/ENERGY/2020/2).

58. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'exécution du projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (Projet sur la neutralité carbone) et estimé qu'il devait continuer à coopérer étroitement avec les autres groupes d'experts sur cette importante thématique et à fournir son appui technique à la poursuite de l'exécution du projet.

## IX. Questions nouvelles et plan de travail pour 2022-2023 (point 7 de l'ordre du jour)

59. Le Groupe d'experts a approuvé son plan de travail pour 2022-2023 tel qu'il avait été présenté dans le document GEG-8/2021/INF.2 et demandé au secrétariat de le soumettre au Comité de l'énergie durable pour approbation à sa trentième session. Il a invité les États membres de la CEE à appuyer ce plan de travail ambitieux, si possible en apportant de nouvelles contributions extrabudgétaires et une aide matérielle, ce qui permettrait d'élargir le champ des activités décrites dans le projet de plan de travail et d'en améliorer les effets.

60. Prenant note du fait que son mandat expirait le 31 décembre 2021, le Groupe d'experts a décidé de recommander son renouvellement par le Comité pour une nouvelle période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

## X. Préparatifs de la neuvième session du Groupe d'experts du gaz (point 9 de l'ordre du jour)

61. Le Groupe d'experts a recommandé que sa neuvième session ait lieu les 24 et 25 mars 2022 à Genève.

## XI. Adoption du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

62. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.